

Notre référence : 2509 854

Le 22 octobre 2025

## OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 30 septembre 2025, visant à obtenir, depuis 2020, le nombre de collisions survenues aux deux intersections suivantes :

- Chemin de l'Industrie/Chemin du Ruisseau-Nord (Saint-Mathieu-de-Beloeil);
- Chemin du Crépuscule/Avenue des Pionniers (Sainte-Julie);
- Chemin du Crépuscule/Route 229 (Sainte-Julie).

Nous vous transmettons ci-dessous les renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire et que la *Loi sur l'acc*ès nous permet de vous communiquer, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec pour des collisions survenues aux intersections visées.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les données pour l'ensemble de la période visée. En effet, selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, certaines des données liées à ce type d'événements ont une durée de conservation qui est terminée. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives, puisque plusieurs dossiers ont été détruits (article 1 de la Loi sur l'accès)

Afin de vous permettre d'apprécier le tableau à sa juste valeur, nous désirons également émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de ces données, nous vous invitons à faire une demande d'accès au ministère des Transports, qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

## Ministère des Transports du Québec

700, boul. René-Lévesque Est, 29e étage Québec (Québec) G1R 5H1 Téléphone : 418 646-0160, poste 23013

lai@transports.gouv.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

## ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



## NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR DES COLLISIONS À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE L'INDUSTRIE ET DU CHEMIN DU RUISSEAU NORD À SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL

Nombre de collisions	ANNÉES					
	2021	2022	2023	2024	2025*	
COLLI. DOM. MATER. +2000	0	0	0	0	1	
COLLI. DOM. MATER. 2000-	0	0	0	0	1	
COLLISION BLESSES LEGERS	0	0	0	1	0	

<sup>\*</sup>Veuillez noter que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période du 2025-01-01 au 2025-10-03.

0

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR DES COLLISIONS À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU CRÉPUSCULE ET DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX (ROUTE 229 OU RUE BERNARD-PILON)							
Nombre de collisions	ANNÉES						
	2021	2022	2023	2024	2025**		
COLLI. DOM. MATER. +2000	1	0	1	3	2		
COLLI. DOM. MATER. 2000-	1	0	1	0	1		

0

0

0

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR DES COLLISIONS À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU CRÉPUSCULE ET L'AVENUE DES PIONNIERS							
Nombre de collisions	ANNÉES						
	2021	2022	2023	2024	2025**		
COLLI. DOM. MATER. 2000-	1	0	0	0	0		

Source : Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour : Octobre 2025.

COLLISION BLESSES LEGERS

Afin de vous permettre d'apprécier le tableau à sa juste valeur, nous désirons également émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

<sup>\*\*</sup>Veuillez noter que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période du 2025-01-01 au 2025-10-09.